

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Michel Brousseau

<https://www.cadre21.org/membres/81b99a023dc80b1939210cb1>

Date d'obtention : 2020-11-20 21:25:58

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Il faut parler à l'auteur du signalement et à la jeune victime. Il faut évaluer l'incident et remplir la grille d'évaluation.

Il faut vérifier si d'autres jeunes sont au courant, les rencontrer pour vérifier les informations et remplir la grille d'évaluation.

Si les informations recueillies nous indiquent que les activités pourraient être malveillantes et de nature criminelle, on contacte immédiatement les policiers. Sinon, on rencontre le jeune instigateur pour obtenir sa version des faits. On complète la grille d'évaluation. On détermine alors avec toutes les informations recueillies si c'est un acte impulsif ou malveillant. Si c'est un acte malveillant, on contacte les policiers qui prendront en charge la suite.

Si c'est un acte impulsif, on continue notre intervention. On s'assure que toutes les personnes impliquées ont été rencontrées et que la grille d'évaluation a été complétée pour chacune des rencontres. On prend les moyens rapidement pour éviter la propagation des images. On confisque les appareils si nécessaire (si présence de pornographie juvénile). On contacte les policiers. Dans les meilleurs délais, on contacte les parents de toutes les personnes impliquées. À travers ce processus, nous consultons les règles de l'établissement et si un élève a enfreint une de ces règles, nous appliquons les conséquences prévues au code de vie.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Il est important d'agir rapidement.

Ne jamais regarder les images ou vidéos.

Il faut rencontrer toutes les personnes impliquées et toujours individuellement. Toujours remplir la grille d'évaluation.

Il faut toujours se référer à l'aide-mémoire de la trousse Sexto dans notre intervention et suivre les étapes. Notre travail est essentiel dans le processus mais il doit se faire dans les règles pour ne pas faire "dérapé la situation".

Il est possible d'empêcher la propagation d'images par nos actions. On peut confisquer les appareils.

Il faut toujours penser à protéger l'intégrité physique et psychologique des personnes impliquées et ce, tout au long du processus.

On ne porte jamais de jugement et on montre de l'ouverture. Il faut toujours soutenir et rassurer la victime. Comme dans la situation #2, il est possible que la jeune victime revienne nous voir pour ajouter un élément important. On refait la procédure systématiquement.

Notre façon d'intervenir est aussi importante avec un jeune instigateur. On peut le mettre en confiance et le rassurer en lui expliquant clairement le processus. Ce sera plus facile d'avoir sa collaboration.

Tout au long du processus, il faut toujours évaluer si c'est un acte malveillant ou impulsif. La suite de notre intervention variera en fonction de cette évaluation.

Les policiers sont des partenaires. Ils poursuivent l'intervention et ils n'ont pas juste un rôle de répression mais il font aussi de la sensibilisation auprès des personnes impliqués. Cependant, quand ils interviennent, ils ne peuvent pas nous demander de rencontrer un élève car nous ne sommes pas des mandataires.

Il est très important de toujours s'assurer de la confidentialité dans nos interventions.

Il ne faut jamais parler aux médias.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Il faut réussir à rencontrer toutes les personnes impliqués rapidement car nous sommes dans un milieu scolaire et la fin des cours signifie le départ des élèves.

Il faut s'assurer de la confidentialité. Tout doit se faire discrètement. Il ne faut pas que l'information circule dans l'école. C'est difficile avec les réseaux sociaux(rapidité de partage des informations).

Nous sommes dans un milieu scolaire donc il ne faut pas oublier de gérer la situation en fonction des règles de notre établissements. Des conséquences pourraient aussi s'appliquer à l'école.

Il faut être neutre et efficace dans nos rencontres mais il ne faut pas oublier de rassurer et de soutenir nos jeunes. Il y a une certaine pression sur nous et il faut toujours demeurer professionnel. Une erreur de notre part peut faire dérailler le processus. Il faut toujours se référer aux aspect légaux.

C'est délicat de rencontrer des jeunes qui ne collaborent pas.

C'est parfois difficile de déterminer si c'est un acte impulsif ou malveillant. Il y a plusieurs facteurs à considérer.

C'est toujours délicat de téléphoner aux parents pour leur expliquer la situation.

C'est toujours délicat de dire non à un policier qui nous demande de rencontrer un élève pour l'aider dans son enquête.